

I- La dérivation

Il s'agit d'un procédé de formation d'unités lexicales nouvelles à partir d'un matériel morphologique qui existe déjà. La dérivation est sans conteste le procédé de morphologie lexicale qui a le plus enrichi le répertoire lexical français. On distingue deux grands types de dérivations :

1- La dérivation affixale

Elle consiste à former de nouveaux mots à partir de mots déjà existant par l'adjonction d'un *affixe* : un *préfixe*, un *suffixe*, plus rarement un *infixe*, à une base lexicale donnée (une racine ou un radical).

Lorsque l'affixe se situe avant la base il est appelé « **préfixe** » : un **détour**

Situé après la base, il est appelé « **suffixe** » : un **tour**

Dans de rare cas en français, un affixe peut se situer au sein même de la base, il est alors appelé « **infixe** ».

Certains lexicologues considèrent le « *i* » du verbe « **viens** » (de la racine latine « *venere* ») ou le « *ot* » du verbe « **tapoter** » comme des « *infixes* ». Cependant il faut souligner que de tels cas sont rares et les affixes reconnus en langue française sont le préfixe et le suffixe.

Dans la plupart des cas, les affixes, préfixes ou suffixes ne sont que des éléments constitutifs d'un mot; ils n'ont pas d'existence autonome, à la différence du radical auquel ils s'ajoutent.

a- la préfixation

C'est l'action qui consiste à former un mot nouveau par l'adjonction d'un affixe, alors appelé « *préfixe* » au début d'une base donnée :

Retour, **anormal**, **décoiffer**, **colocataire**...

Les préfixes, sont très nombreux et peuvent être de formation populaire ou savante (c'est-à-dire d'origine latine ou grecque).

On doit se reporter au dictionnaire pour avoir une idée plus précise de leur nombre et de leur forme car ils ne peuvent pas tous être abordés ici.

Le préfixe n'a jamais pour résultat de changer la classe grammaticale de la base à laquelle il vient s'ajouter.

Si un préfixe privatif (*in-* / *dé-*), répétitif (*re-* / *ré-*) ou autre s'ajoute par exemple à un verbe, les mots obtenus seront également des verbes :

Exemples :

Faire : verbe

Défaire : verbe

Refaire : verbe

Sur le plan morphologique : un préfixe est forcément invariable, mais on signalera, les changements éventuels, telle la modification de *in-* devant certaines consonnes : *impossible*, *illisible*, *irrésistible*.

Remarque :

A la différence de ce qui se passe pour les suffixes, qui n'ont jamais d'existence autonome, on distingue deux catégories de préfixes :

- ceux qui n'ont pas d'existence autonome et sont dépendant de la base à laquelle il s'ajoutent : *décoller*, *incroyable*, *prévoir*, *redire*...

- ceux qui ont une existence autonome. Il s'agit de prépositions, d'adverbes qui jouent parfois le rôle de préfixes mais peuvent être employés indépendamment d'une base donnée : *contredire*, *entreprise*, *bienfaisant*, *surdoué*...

b- La suffixation

Il s'agit de l'adjonction d'un affixe à la fin d'une base donnée. Cette affixe est alors nommé « suffixe ».

Les suffixes sont également très nombreux et il serait vain de prétendre les étudier, voire les citer tous. Ils sont d'origine populaire ou d'origine savante (latine ou grecque) (cf. listes des suffixes d'origine latine et grecque dans le dictionnaire).

Ils permettent de former des noms (suffixation nominale), des adjectifs (suffixation adjectivale), des verbes (suffixation verbale), des adverbes (suffixation adverbiale).

Le même suffixe peut présenter plusieurs variantes : il en est ainsi du suffixe exprimant la notion de capacité : *mangeable* / *possible* / *soluble* (même suffixe, 3 formes)

- La suffixation exocentrique

En plus de modifier le sémantisme de la racine lexicale, les suffixes ont une influence sur la catégorie grammaticale. Le plus souvent, ils ont en effet pour résultat de changer la classe grammaticale de la base à laquelle ils viennent s'ajouter. On parlera dans ce cas de suffixation exocentrique :

Chanter (v) + -eur = chanteur (nc.)

Planète (nc.) + -aire = planétaire (adj.)

Simple (adj.) + -ifier = simplifier (v)

Dans *chanteur*, le suffixe *-eur* s'ajoute à une base verbale pour créer un nom. Dans *planétaire*, le suffixe *-aire* s'ajoute à une base nominale pour faire un adjectif, et dans *simplifier*, le suffixe *-ifier* s'ajoute à une base adjectivale pour faire un verbe.

- La suffixation endocentrique

Il existe néanmoins des suffixes qui n'ont pas pour résultat de changer la classe grammaticale de la base à laquelle ils s'ajoutent : ce sont des suffixes diminutifs, ou des suffixes péjoratifs (ou approximatifs) :

Exemples :

Maison (nom) + ette = maisonnette (nom)

Jaune (adjectif) + âtre = jaunâtre (adjectif)

Dans ce cas, il s'agit d'une suffixation endocentrique

On parlera parfois de « dérivation endocentrique » et de « dérivation exocentrique ».

c- La dérivation parasynthétique ou parasynthèse

La **parasynthèse** est un procédé qui consiste en la création d'un mot par une dérivation assez particulière, à savoir une affixation simultanée : un préfixe et un suffixe sont ajoutés ensemble à une base pour former un mot. Ainsi, le mot *dératiser* est formé d'une base *rat*, à laquelle s'ajoutent simultanément un préfixe *dé-* et un suffixe *-iser*.

Il s'agit d'une dérivation parasynthétique et non d'une dérivation habituelle parce qu'aucun des affixes (*dé-* et *-iser*) ne peut s'ajouter seul à la base; en effet *ratiser** n'existe pas, *dérat** non plus.

Voyons les deux exemples suivants :

- lune : **alunir** / ***lunir** - ***alune**

- barque : **embarquer** / ***barquer** - ***embarque** (nom)

Dans les deux cas, on ajoute un préfixe et un suffixe, mais la forme ayant seulement un préfixe (**alune*, **embarque*) est impossible, de même que la forme ayant seulement un suffixe (**lunir*, **barquer*).

Seule la création basée sur l'application **simultanée** d'un préfixe et d'un suffixe est valable.

Contre-exemples :

- *déformation* n'est pas un mot formé par dérivation parasynthétique : certes, (*une*) *déforme** est un substantif inexistant, mais *formation* existe bel et bien. La procédure de dérivation de ce mot est la suivante : *forme* → *formation* → *déformation*. Il n'y a donc pas de parasynthèse, mais une dérivation lexicale habituelle. Il en est de même pour *déranger*, *infiniment*...

Remarques :

- Dans un certain nombre de cas, la base est facilement identifiable : *fierté* (nc) vient de *fier* (adj). Dans d'autres cas, c'est plus flou : *danseur* (nc) vient-il de *danser* (v) ou de *danse* (nc) ?

- On peut former des mots sur des bases étrangères : *débriefer* (questionner au retour d'une mission) de « *briefing* » (une réunion d'information avant une mission). Ou sur des sigles : *CAPES donnera* « *capésien* » et *SMIC*, « *smicard* ». Ou sur des constructions syntaxiques entières : *le je-m'en-foutisme* ; un *jusqu'au-boutiste*.
- Bien souvent on rencontre une accumulation de préfixes et suffixes : ***re/dé/ploi/ement, dé/personn/al/is/ation***
- L'ensemble des mots formés à partir d'une même base constitue « *un champ dérivationnel* » (ce que l'on appelait communément « une famille de mots ») : terre, **terrien**, **terrestre**, **terrasse**, **terrain**, **souterrain**, **enterrer**, **déterrer**, **enterrement**...

2- La dérivation non affixale

Il s'agit d'un type de dérivation qui permet de former de nouvelles unités lexicales à partir de mots déjà existant sans recours à l'affixation. Il existe deux types de dérivation non affixale.

a- La dérivation impropre ou conversion

On peut rencontrer plusieurs cas de dérivation impropre

- La translation

C'est un procédé qui porte aussi parfois les noms de *transfert* ou *transposition*.

Un mot change de catégorie grammaticale sans changer de forme, c'est très courant, et très économique sur le plan de la langue :

Par exemple, pratiquement n'importe quel élément peut être employé comme nom commun, quand on l'utilise avec un déterminant :

- La **une** du journal (*un déterminant « une » → devient un nom par détermination*)
- *Il y a toujours un **mais** !* (une conjonction « *mais* »)
- *Peser le **pour** et le **contre*** (des prépositions, « *pour* », « *contre* »)

- *Le moi est haïssable* (un pronom « moi ».....)
- *Faire le bien* (un adverbe « bien »
- Le **pouvoir** (un verbe « pouvoir »
- Le **vrai** et le **faux** (des adjectifs « vrai», « faux ».....)

De la même manière, un nom commun peut avoir exceptionnellement une fonction purement adjectivale. C'est le cas des adjectifs de couleur invariables comme *cerise*, *citron*, *marron*... ; par exemple, ce dernier est bien « senti » comme un adjectif, mais il ne peut pas s'accorder, au moins au féminin (un pantalon « *marron* », une robe « *marron* »).

Le pluriel « *marrons* » commence à entrer dans les mœurs. Il en est de même pour « *oranges* » et « *roses* » désormais utilisés comme des adjectifs à part entière. Pour ce qui est de *cerise* ou *citron*, ils sont encore ressentis comme une comparaison.

Certains verbes au mode participe (passé ou présent) peuvent également jouer le rôle d'adjectifs. Ainsi en est-il des adjectifs qui suivent :

Fatigué (fatiguer), surpris (surprendre), doré (dorer), argenté (argenter), distrait (distraindre)...

Courrant (courir), Charmant (charmer), ravissante (ravir), étonnant (étonner), amusant (amuser)...

- L'éponyme

Étymologiquement « *éponyme* » signifie « qui donne son nom à ». En fait, un éponyme est un nom propre qui est devenu un nom commun.

En effet, les éponymes sont des noms propres de personnes ou des noms déposés (nom de marques) que l'usage a transformé en nom commun.

L'éponyme est un nom propre qui devient nom commun (Napoléon est un empereur français ais un *napoléon* est une pièce d'or de vingt francs). L'éponyme attesté en français se trouve en général dans les dictionnaires et ne pose pas trop de problèmes à l'étudiant étranger qui le rencontre au hasard d'un texte ou d'une conversation. Il existe de nombreux éponymes dans le lexique français et leur nombre augmente régulièrement. Il peuvent provenir de :

- noms propres (patronymes) : *braille, boycott, barème, volt, poubelle, morse, silhouette...*
- prénoms : *madeleine, jeannette, marionnette* etc.
- noms de dieux, déesses ou héros mythologiques : *stentor, atlas, apollon, vénus* etc.
- noms de personnages littéraires : *pantalon, guignol, tartuffe*, etc.
- noms de pays ou de provinces, de villes, de villages : *champagne, bikini, bermuda* etc.
- noms déposés (nom de marques) : *fridaire* (pour réfrigérateur), *scotch* (pour ruban adhésif), *kleenex* (pour mouchoir en papier), *mobylette* (pour cyclomoteur), *klaxon* (pour avertisseur) etc.

L'éponyme fait parfois honneur à celui ou celle qui inventa l'objet qu'ils vont désormais désigner : Morse, Braille, Diesel et bien d'autres ont bénéficié de cet hommage.

Remarque :

L'éponyme peut parfois se combiner à la dérivation affixale pour la formation de nouvelles unités lexicales :

Exemple : *Pasteur, pasteuriser, pasteurisation*.

- L'antonomase

En rhétorique, une **antonomase** est la figure de style par laquelle un nom propre est utilisé comme *nom commun*, (ou inversement, mais le cas ne sera pas abordé ici). Selon le cas, ce type d'antonomase peut s'analyser comme une métaphore ou comme une métonymie. L'antonomase sera donc considérée ici comme un procédé de substitution qui permet d'employer un nom propre pour signifier un nom commun. C'est le seul cas de vraie antonomase pour de nombreux théoriciens c'est pourquoi c'est ce cas seul que nous allons aborder.

Si l'antonomase consiste à employer un nom propre pour signifier un nom commun, qu'est ce qui permet de la distinguer de l'éponyme ?

L'éponyme obtenu à partir d'un nom propre désigne généralement un objet, l'antonomase, elle, désigne toujours une personne.

Exemples :

On dira : un *don juan* / un *tartuffe* / une *pénélope* / un *Staline* / un *Michel-Ange*...
Pour signifier respectivement : un *séducteur* / un *hypocrite* / une *épouse fidèle et vertueuse* / un *dictateur* / un *grand peintre*...

b- La dérivation inverse (ou dérivation régressive)

Elle consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long ; dans la pratique, on part souvent d'un verbe, qui donne la notion de base, et pour former un nom, on enlève simplement la désinence d'infinitif, c'est pourquoi les noms ainsi formés sont aussi appelés des post-verbaux :

- *Accorder* > un *accord*
- *refuser* > un *refus*
- *attaquer* > une *attaque*.

Le problème, c'est que cela se situe sur un plan historique, et qu'il est parfois difficile de déterminer si c'est le verbe ou le nom qui est venu en premier. L'étude des définitions permet souvent de conclure : un *refus*, c'est "le fait de refuser", mais *refuser*, ce n'est pas "opposer un refus", c'est "ne pas accepter". Le nom se définit par référence au verbe, et non l'inverse.

Il existe deux adjectifs tirés (au XIIème siècle) de noms communs hérités du latin :

- *Châtain* vient du nom *châtaigne*, car il décrit une couleur de cheveux ressemblant à celle de ce fruit.
- *Violet* vient du nom *violette* (même raison).

III/La composition

La composition, c'est la juxtaposition de deux éléments ou plus permettant de former un mot nouveau. Chacun de ces éléments est un mot simple qui a déjà une existence autonome dans le lexique : *bébé-éprouvette*, *pomme de terre*, *moyen âge*...

Parfois, dans le cas de ce qu'on appelle la composition savante, les éléments qui forment le mots composé sont des racines latines ou grecques qui la plupart du temps n'ont pas d'existence autonome en langue française mais peuvent engendrer quand même des dérivés (il existe des dérivations savantes, dont le radical est pris sur le latin).

On considérera comme mots composés toutes les expressions qui fonctionnent comme des mots simples et sont constituées d'éléments lexicaux les plus fondamentaux. La majorité des mots composés sont des noms mais il existe aussi en nombre moins important il est vrai, des adjectifs : *aigre-doux*, *sourd-muet* ou *gris-vert*, et quelques verbes comme *tire-bouchonner* [ou *tirebouchonner*], *maintenir*, *sauvegarder*...

On appellera « locutions » les autres ensembles, qui concernent les autres parties du discours (adverbes, prépositions, conjonctions...).

1- La composition populaire

La composition dans sa forme la plus simple utilise des bases lexicales françaises pour former des mots nouveaux. C'est la composition la plus courante. Elle associe généralement deux mots (parfois plus) qui ont une existence autonome par ailleurs en français. Ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi en français un grand nombre de noms composés, quelques adjectifs, et quelques verbes.

Seul l'usage décide si on met un trait d'union ou non, si on colle les mots ou non : un *lieu dit* / *lieu-dit* ou *lieudit* selon les dictionnaires. Les groupes avec préposition ne prennent pas souvent de trait d'union : une *salle à manger*, un *arc de triomphe*, mais un *arc-en-ciel*.

- **Sur le plan syntaxique**, ces expressions fonctionnent comme des mots uniques.
- **Sur le plan morphologique**, c'est-à-dire celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : un *passe-partout* est invariable (verbe + adverbe). Il dépend aussi du sens : des *gratte-ciel* (verbe + nom, mais référence au *ciel* unique). Des *choux-fleurs* sont des *choux* qui sont en même temps des *fleurs*.
- **Sur le plan sémantique**, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, qui dépasse celle des éléments pris isolément. Il s'agit rarement d'une simple addition (par juxtaposition) comme dans *député-maire*. L'analyse sémantique nécessite une explication, une paraphrase :
 - un *timbre-poste* = un timbre vendu par la Poste, et exigé par la Poste pour l'acheminement du courrier
 - un *porte-monnaie* est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie
 - un *gratte-ciel* est un bâtiment si haut qu'il donne l'impression de toucher le ciel
 - un *laissez-passer* (verbe à l'impératif + infinitif COD) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires...) de laisser passer le porteur du document.

Il n'est pas toujours aisé de distinguer un mot composé (une seule unité lexicale) d'un syntagme (plusieurs unités lexicales) notamment dans le cas des expressions lexicalisées comme un *ped-à-terre*, des *qu'en dira-t-on*, le *chemin de fer*... Il existe néanmoins deux critères qui peuvent nous aider à y voir plus clair.

a- Le critère d'insécabilité ou d'inséparabilité

Étant donné que ces éléments sont inscrits dans la mémoire comme des unités, on peut utiliser le critère d'inséparabilité des éléments (les 2^{èmes} noms y sont employés sans déterminant) :

Le mot « *Pomme de terre* » non susceptible d'expansion, ne peut être remplacé par les groupes de mots qui suivent et qui n'ont pas le même sens :

une pomme de ma terre

une pomme de terre argileuse

une pomme pourrie de terre trop humide...

On le vérifie avec les mots composés indiscutables dont aucun des éléments n'est indépendant, modifiable, susceptible d'une expansion.

Mot composé	syntagme
Grand-père	Grand et affectueux père
Chaise longue	Chaise plus longue qu'une autre
Arc en ciel	Arc en perles bleu ciel

b- Le critère de commutabilité

En soulignant l'appartenance du mot composé considéré à ce qu'on appelle un paradigme, il permet des essais de commutation dans un grand nombre de cas : le mot composé peut ainsi être remplacé par un mot simple de sens proche ou équivalent.

Ainsi, « *pomme de terre* » pourrait commuter avec « patate » ou plus généralement avec « légume ».

« *Grand-père* » pourrait être remplacé par « aïeul »

« *Belle-fille* » par « bru »

« *Serpent à sonnettes* » par « crotale »

2- La composition savante

La composition savante utilise d'autres sources de bases lexicales pour former des mots composés : le grec et le latin. Dans les terminologies spécialisées surtout, on fait appel à de telles bases pour construire des mots nouveaux. La plupart de ces mots sont dits « savants » car ils relèvent souvent des domaines scientifique ou technique.

Exemples : carnivore, francophone, bibliothèque, biologie, démocratie, aurifère...

La composition savante se définit donc comme la juxtaposition de deux racines (au moins) qui peuvent être d'origine :

- **latine** : *apiculture / multicolore / homicide / ignifuge / calorifère / viticole...*

(On notera que la voyelle de liaison est la voyelle *i*. Les mots sont proches du français, ou existent en français.)

- **grecque** : *anthropologie / thalassothérapie / cryptogame / démocratie / hydrogène / polymorphisme / topographie / philosophie...*

(On peut noter que quand il faut ajouter une voyelle pour lier les deux mots, c'est la voyelle *o* qui est utilisée. L'orthographe des éléments est de toute évidence grecque : *th / ph / y*)

Remarques :

- Concernant la composition savante, il s'agit bien au départ d'éléments lexicaux autonomes, des mots véritables, des bases qui s'associent pour former un mot nouveau et non des préfixes ou suffixes, malgré les apparences.

Les éléments d'origine latine ou grecque sont juxtaposés, collés sans trait d'union :

Démocratie : *demos* (peuple) et *cratos* : pouvoir

Pédagogie : *paidos* (enfant) et *gagēin* : conduire

Biologie : *bio* (vie) et *logos* (étude)

Philosophie de « *philein* » (aimer) et « *sophia* » (sagesse)

- à la composition populaire ou savante peut s'associer la dérivation par la présence d'affixes, notamment des suffixes donnant lieu à des termes comme : *démocratisation* – *Pédagogique* – *Biologiste* – *philosophiquement*.

3- Les hybrides

Si dans la plupart des cas relevant de la composition savante les éléments formant le mot composé sont issus de la même langue : le latin ou le grec, différents mélanges existent donnant naissance à des mots dits « hybrides ».

Exemples de mélanges : *automobile* (grec *auto* = « soi-même » + latin *mobilis*>*mobile*) *génocide* (du grec *genos* = « race » + *-cide* du latin *caedere* = « tuer ») / *polyvalence* (grec + latin et suffixe nominal) / *antidater*, *archiplein* (grec + mot français), *insecticide* de *insecte* mot français et *cide* du latin *caedere* = tuer), *cinéphile* (français+ grec).

Remarque :

Quel que soit le type de composition considérée, on peut y rencontrer :

- des mots composés non soudés, qui peuvent être séparés par un trait d'union : *chou-fleur*, *micro-organisme* ; plus rarement par une apostrophe : *aujourd'hui*, *(s')entr'aimer* ou simplement juxtaposés : *moyen âge*
- des mots composés soudés qui s'écrivent donc comme des mots simples : *passport*, *sauvegarder*, *vinaigre*, *démocratie*, *atmosphère*, *automobile*, *télévision*...

4- Les mots valises

Le terme « mot-valise » est une traduction - assez peu heureuse - de l'anglais *portmanteauword*, inventé par Lewis Carroll pour désigner certains mots composés nouveaux (ou nouvellement étudiés) qui se replient comme s'ils étaient rangés dans ces grosses malles de voyage qu'on appelait autrefois en anglais des *porte-manteaux*, où l'on empilait puis repliait les vêtements.

C'est un procédé assez peu fréquent, marqué par une intention, souvent humoristique ou satirique, qui consiste à prendre le début d'un mot et le coller à la fin d'un autre, d'autant plus facilement qu'ils contiennent une syllabe commune, ou même une seule lettre, à la soudure. Un élément est souvent retranché, à la fin du premier ou au début du second.

- Ainsi, le linguiste et humoriste Etienne a écrit un livre sur le *franglais* (*français* + *anglais*).
- Rabelais se moquait des *sorbonagres* (*Sorbonne* + *onagre* [variété d'âne sauvage]).
- L'écrivain Céline a inventé ironiquement *goncourtiser* avec *Goncourt* + *courtiser*.

- On utilise de plus en plus le terme *foultitude* (*foule* + *multitude*).
- On connaît déjà le mot *transistor* (*transfer* + *resistor*).
- Les canadiens font du *clavardage* (*clavier* + *bavardage*) par ordinateur interposé, *clavarder* signifie donc passer son temps à bavarder sur Internet : à "chatter" (prononcez à l'anglaise "tchatter").
- *Informatique* est un mot-valise créé à partir d'*information* et *automatique*. Le mot est maintenant parfaitement lexicalisé.
- *autobus* : mot-valise créée à partir de *automobile* et *bus*, ancienne désinence latine lexicalisée à partir d'*omnibus*. Le mot est maintenant lui aussi parfaitement lexicalisé et le suffixe *bus* permet de construire d'autres néologismes comme *abribus*.

5- Les locutions

Des unités complexes mais figées, fonctionnant comme des mots simples, constituent des formes lexicalisées (entrées dans la mémoire du sujet parlant) qu'on appellera locutions. Ces locutions concernent les catégories les plus grammaticales (adverbes, prépositions, conjonctions, etc.) ainsi que les verbes, très rarement les noms :

- Le *qu'en-dira-t-on*, un *m'as-tu-vu* sont des locutions nominales, parce qu'elles comportent plus de trois éléments ; ils s'agit de phrases substantivées par conversion.
- *Avoir peur*, *faire partie*, *prendre garde*, etc., sont quelques exemples des très nombreuses locutions verbales qui reposent sur un verbe opérateur suivi d'un nom COD qui n'est plus à analyser comme tel.
- *En effet*, *sur le champ*, *tout à coup*, *peu à peu*... : locutions adverbiales.
- *Autour de*, *grâce à*, *au fur et à mesure de*... : locutions prépositives.
- *Afin que*, *parce que*, *étant donné que*... : locutions conjonctives.
- *Bonté divine ! Sacré nom d'une pipe !*... : locutions interjectives, mots-phrases

III/ L'abréviation

C'est un procédé d'économie linguistique de plus en plus utilisé et depuis longtemps courant dans la langue familière, surtout dans le cas d'unités terminologiques complexes. L'abréviation est le retranchement de lettres dans un mot à des fins d'économie d'espace, de temps, d'énergie et parfois même d'argent (le cas des télégrammes par exemple ou celui des enseignes des magasins payés au nombre de lettres utilisées).

Le plus souvent, elle consiste à tronquer un mot, en n'en gardant que le début ou la fin tout en conservant en principe le sens de l'ensemble.

1- La Contraction

Il s'agit d'une abréviation purement graphique et propre à l'écrit (cas de la prise de note par exemple). Les abréviations graphiques ne sont pas oralisées telles quelles. A l'oral n'existe que la forme pleine, c'est-à-dire que le mot contracté à l'écrit se prononce intégralement à l'oral :

Melle = mademoiselle / Dr = docteur / 3^e = troisième

La contraction doit respecter les règles qui suivent :

a- Règles générales :

- Le procédé abrégatif le plus courant consiste à *couper le mot après la première consonne* et à faire suivre celle-ci d'un point :

M. = *monsieur*

p. = *page* ou *pages*

n. c. = *nom commun*

- Le second procédé abrégatif consiste à *couper un mot après la première syllabe* mais avant une voyelle, de façon à ce que l'abréviation se termine toujours par une consonne. Le mot ainsi abrégé doit être suivi d'un point : *déc.* (*Décembre*) / *inv.* (*invariable*) / *fém.* (*féminin*)

- Le troisième procédé consiste à *retrancher des lettres médianes d'un mot* ou à ne garder que la première et la dernière lettre du mot. Dans ce cas, les mots abrégés ne sont jamais suivis d'un point puisque la

dernière lettre de l'abréviation correspond à la dernière lettre du mot écrit au complet : *D'* (*docteur*) / *dépt* (*département*) / *QC* (*Québec*) / *mouvnt* (*mouvement*)

b- Règles particulières

- **Aucun pluriel** dans les abréviations à l'exception de : M^{mes} (mesdames), MM. (Messieurs), M^{lles} (mesdemoiselles), D^{rs} (docteurs), M^{es} (maîtres), n^{os} (numéros).
- En **fin de phrase**, on ne termine jamais par une abréviation, sauf s'il s'agit de l'abréviation *etc.*
- On conserve les **traits d'union** dans l'abréviation : *c.-à-d.* (*c'est-à-dire*).
- On n'abrège pas un **nombre composé** de plusieurs chiffres : *de 7000 à 8000 personnes* (et non pas *de 7 à 8000*).
- Dans un texte, on n'abrège pas un **millésime** :
L'année scolaire 2003-2004 (et non pas *l'année scolaire 03-04*);
le congrès de 2005 (et non pas *le congrès de 05*).
- Pour l'expression abrégée d'une **décennie** à l'intérieur d'un texte, on doit recourir aux *lettres*, non aux chiffres :
La décennie soixante-dix, *la décennie quatre-vingt* (sans -s) et non : *la décennie 70*, *la décennie 80*.
- Les termes *premier* et *première* doivent, pour leur part, être abrégés par les deux dernières lettres des mots *premier* (masculin en ^{-er}) et *première* (féminin en ^{-re}):
1^{er}(premier) / **1^{re}** (première)
À partir du **nombre 2** et des suivants, on écrit simplement le ^{-e} final (pas de ^{-me}, de ^{-ème} ou de ^{-ième}) :
2^e place - XIX^e siècle.

- Les **titres de civilité** s'abrègent seulement s'ils sont suivis d'un nom propre ou d'un titre désignant une fonction ou un état, et lorsqu'on ne s'adresse pas à la personne concernée : *Nous avons eu la visite de M. Roussel / J'ai rencontré Mme la présidente.*
- **Point abrégatif et point final** se confondent, ils ne peuvent s'employer l'un à la suite de l'autre.

(Cf. Laitman, J.T. «L'origine du langage» dans *La Recherche*, Paris, n° 181, octobre 1986, p. 164.)

2- La troncation

Propre autrefois au parler familier, la troncation est de plus en plus présente dans l'usage.

Dans un parler familier, on prend parfois l'habitude de laisser tomber une partie du mot. Puisque c'est le début qui porte le plus d'information, c'est le plus souvent la fin du mot qui tombe. Mais il existe des cas plus rare ou c'est le début du mot qui est tronqué.

Des exemples de **troncation familière** : *dico* `dictionnaire', *métro* 'métropolitain', *labo* `laboratoire', (la voyelle finale est le plus souvent [o]), et *prof* `professeur', *pub* `publicité', *Net* 'Internet' qui se terminent par une consonne.

Les troncations sont donc obtenues par suppression d'une partie du mot plein. On peut classer les troncations selon la partie tronquée :

a- L'apocope

Elle consiste à abrégé un mot en tronquant sa ou ses premières syllabes (son début) : l'omnibus = le **bus**.

Internet = le **net**...

b- L'aphérèse

Elle consiste à abrégé un mot en tronquant sa ou ses dernières syllabes (sa fin) :

La publicité = la **pub**, le cinématographe = le **cinéma** ou le **ciné**, un stylographe = un **stylo**, un vélo = un **vélo**, une automobile = une **auto**, un pneumatique = un **pneu**, un omnibus = un **bus**, du supercarburant = du **super**, la télévision = la **télé**, des photographies = des **photos**, la météorologie = la **météo**...

3- La siglaison

Elle concerne des unités composées qui seront par abréviation, réduites aux lettres ou aux syllabes initiales de leurs composants.

Les sigles peuvent être oralisés de deux façons : soit par la prononciation de chaque lettre : les **USA**), il s'agit alors de « **sigles épelés** ». Soit ils sont lus comme s'ils s'agissait de mots pleins (le **sida**), il s'agira alors d' « **acronymes** ».

a- Le sigle épelé

Les sigles sont formés de lettres initiales, utilisées en majuscules, en principe suivies d'un point (que l'on omet souvent). Ils peuvent appartenir à la langue courante ou aux langages spécialisés. Ils se multiplient aujourd'hui à grande vitesse, et on a parfois du mal à les comprendre si on n'est pas initié : *l'U.F.C*, *l'E.N.S*, les *O.G.M.* (Organismes Génétiquement Modifiés), les *S.M.S* (Short Message Service), les *D.I.B.* (Déchets Industriels Banals), le *FMI* (Fond Monétaire International, l'*OMS* (l'Organisation Mondiale de la Santé), De même, les partis politiques : FLN, RND, FFS, RCD, MSP etc.

b- Le sigle prononçable ou acronyme

L'**acronymie** (du grec *akros* : « au bout, extrême » et *onoma* : nom) est l'abréviation d'un groupe de mots formé par la ou les premières lettres ou parfois syllabes de ces mots dont le résultat, nommé **acronyme**, se prononce comme un mot normal — on parle aussi de « lexicalisation ».

Une fois lexicalisé, ils deviennent de véritables unités linguistiques (généralement des noms), et cela d'autant plus qu'on a cherché à les rendre prononçables. Quelques exemples d'acronymes :

Laser: (Light Amplification Stimulated by Emission of Radiation)

Radar: **R**adio **D**etecting **A**nd **R**anging

Ovni : **O**bj **V**olant **N**on **I**dentifié

Onu : **O**rganisation des **N**ations **U**nies

Sida : **S**yndrome **I**mmuno-**D**éficientaire **A**cquis

Smic : **S**alaire **M**inimum **I**nter-professionnel de **C**roissance

Les acronymes lexicalisés deviennent susceptibles de prendre des affixes (le plus souvent des suffixes) et de permettre ainsi la formation de dérivés, le plus souvent des noms, plus rarement des verbes ou des adjectifs :

Sida : un sidéen, un sidatique (nc.) : personne atteinte du sida

Smic : un smicard (nc.) : personne vivant du smic)

ENA : énarque (nc.) : étudiant à l'**E**cole **N**ationale d'**A**dministration)

CGT : cégétiser (v) : pousser à l'adhésion à cette organisation syndicale française.

ONU : onusien (adj) : qui a rapport à l'Onu

Remarque :

Souvent, la relation entre le sigle (qu'il soit épelé ou prononçable) et les mots pleins qui le constituent peut s'obscurcir : les sigles peuvent être employés sans que le locuteur ou l'interlocuteur ait connaissance du mot plein.

Combien de locuteurs sont capable de reconstituer les abréviations suivantes : un *MP3*, des *MMS*, les *OGM*, les *SMS*, un *DVD*, des *WC*, un *radar* ou le *laser*.

V/ La sémantique et les relations sémantiques

Remarques : - les éléments théoriques abordant la sémantique sont à récupérer des étudiants présents lors de la séance ;

-Voici comme convenu des pistes théoriques synthétisant les relations sémantiques fondamentales.

Relations sémantiques fondamentales

Les relations sémantiques qui vont être présentées ici sont considérées comme étant les relations sémantiques « fondamentales » car elles forment la charpente de la structuration sémantique du lexique de toute langue. Chaque lexie se positionne dans le réseau lexical de la langue tout d'abord en fonction de ces relations.

Hyperonymie et hyponymie

Ils'agiticededeuxrelationssémantiquesconversesentrelexies, correspondant à un cas particulier d'inclusion de sens :

La lexie L_{hyper} est un **hyperonyme** de la lexie L_{hypo} si

- le sens (L_{hyper}) est inclus dans le sens (L_{hypo})
- etsi (L_{hypo}) peut être considéré comme un cas particulier de (L_{hyper}).

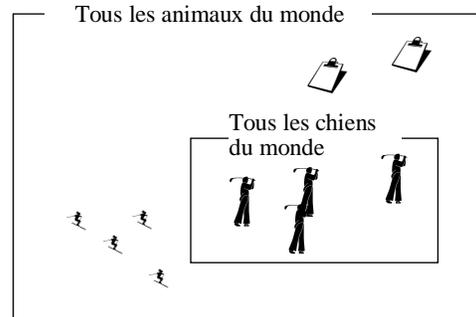
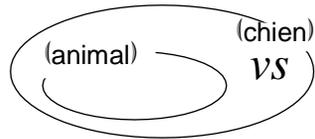
La lexie L_{hypo} , quant à elle, est appelée **hyponyme** de L_{hyper} .

Pour reprendre un exemple déjà examiné plus haut, on dira que ANIMAL est un hyperonyme de CHIEN et que CHIEN est un des hyponymes, avec d'autres lexies telles que CHAT, CHEVAL, DROMADAIRE, POISSON, etc.

La définition ci-dessus implique qu'un hyperonyme est nécessairement un sens plus simple que son ou ses hyponymes. Cependant, comme l'hyperonymie et l'hyponymie renvoient à une situation beaucoup plus spécifique que la seule inclusion, on évitera désormais de parler dans un tel cas de sens plus (ou moins) simple. On dira que le sens d'un hyponyme est **plus riche** que celui de son hyperonyme et, *vice versa*, qu'un hyperonyme est moins riche que ses hyponymes.

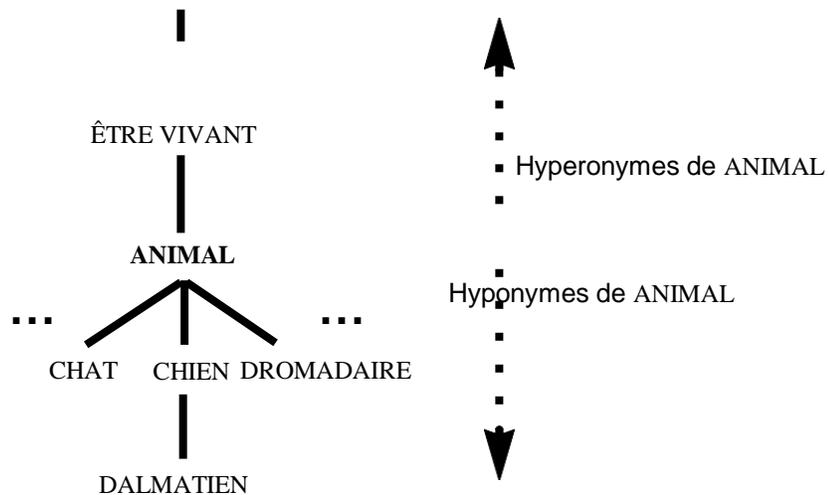
Il est intéressant de remarquer que si L_{hypo} est un hyponyme de L_{hyper} , l'ensemble des référents possibles de L_{hypo} est inclus dans celui des référents possibles de L_{hyper} ; en contrepartie, le sens de L_{hyper} est

inclus dans celui de L_{hypo} . Ainsi, CHIEN se définit par (**animal** domes- tique ...) — donc, le sens de ANIMAL est inclus dans celui de CHIEN — mais l'ensemble de tous les chiens du monde est inclus dans l'ensemble des animaux :



Ce phénomène est une bonne illustration de la distinction existant entre la notion de sens et celle de référent.

La relation d'hyperonymie-hyponymie est transitive³ et permet donc de construire une **hiérarchie sémantique des lexies**, hiérarchie qui peut se représenter sous la forme d'un « arbre » :



Extrait de la hiérarchie sémantique des lexies françaises (centré autour de ANIMAL)

En général, on ne lie par les relations d'hyponymie et d'hyponymie que des lexies appartenant à la même partie du discours. On pourrait cependant admettre dans une certaine mesure que, par exemple, le nom SENTIMENT est un hyperonyme non seulement du nom AMOUR mais aussi du verbe AIMER. Il existe donc une certaine flexibilité dans l'utilisation des relations d'hyponymie et d'hyponymie. Il en va tout autrement des autres relations qu'il nous reste à examiner : elles ne valent que pour des lexies appartenant à la même partie du discours.

Synonymie

La synonymie, c'est-à-dire l'identité de sens, est la relation lexicale sémantique par excellence :

Deux lexies L_1 et L_2 appartenant à la même partie du discours sont des **synonymes exacts** (ou synonymes absolus) si $(L_1) \equiv (L_2)$.

Ce sont des **synonymes approximatifs** si $(L_1) \cong (L_2)$. Dans ce dernier cas, il y a soit intersection soit inclusion des ensembles que L_1 et L_2 peuvent être considérées comme ayant une valeur sémantique suffisamment proche pour que l'une puisse être utilisée à la place de l'autre pour exprimer sensiblement la même chose.

Il est essentiel de noter que la synonymie lexicale exacte est rarissime ; on cite toujours les mêmes exemples pour le français : VÉLO et BICYCLETTE, AUTOMOBILE et VOITURE, etc. La synonymie lexicale est avant tout une synonymie approximative. Elle peut être testée en effectuant des substitutions en contexte:

L_1 et L_2 peuvent être considérées comme étant synonymes si, en remplaçant L_1 par L_2 dans une phrase, on obtient une nouvelle phrase à peu près équivalente sémantiquement — c'est-à-dire une **paraphrase** approximative⁴.

1. Si ANIMAL est un hyperonyme de CHIEN et CHIEN un hyperonyme de DALMATIEN, alors ANIMAL est aussi un hyperonyme de DALMATIEN.

Par exemple :

(1) *Nestor éprouve de la **haine** pour Bianca.*

≅

*Nestor éprouve de l'**aversion** pour Bianca.*

Les deux lexies HAINE et AVERSION, en plus d'être des synonymes approximatifs, sont en même temps des co-hyponymes de SENTIMENT. Leur intersection de sens est *grosso modo* : (sentiment négatif éprouvé envers quelqu'un).

Il peut aussi tout à fait arriver, comme l'implique la définition ci-dessus, qu'un hyperonyme d'une lexie soit en même temps un des ses synonymes approximatifs (cas d'inclusion de sens entre L₁ et L₂):

(2) *Le **déluge** d'hier soir a endommagé les récoltes.*

≅

*La **pluie** d'hier soir a endommagé les récoltes.*

Mais cela n'est pas toujours le cas, surtout si l'on considère un hyperonyme qui ne se trouve pas immédiatement au-dessus de la lexie en question dans la hiérarchie sémantique des lexies. Ainsi, il serait très bizarre d'affirmer que (3b) ci-dessous est une paraphrase de (3a):

(3) a. *Regarde ce **dalmatien**!*

b. *Regarde cet **être vivant**!*

L'écart de sens entre DALMATIEN et ÊTRE VIVANT est bien trop grand pour que l'on puisse considérer ces deux lexies comme étant des synonymes approximatifs.

Les synonymes approximatifs se distinguent en général non seulement par leur sens — qui n'est pas exactement identique — mais aussi par leur combinatoire. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que le test consistant à substituer une lexie à son synonyme dans une phrase pour voir si l'on obtient des paraphrases s'applique dans n'importe quel contexte. Par exemple, TRAVAIL [*Il a un travail intéressant.*] et EMPLOI [*Il a un emploi intéressant.*] sont clairement des synonymes approximatifs. Cependant, leur combinatoire n'est pas totalement identique, comme le montrent les exemples suivants :

- (4) a. *une offre d'emploi ~ *une offre de travail*
 b. *perdre son emploi ~ ?perdre son travail*
 c. *créer un emploi ~ *créer un travail*
 d. *un emploi/travail decomptable*
 e. *les emplois de comptable ~ *les travaux decomptable*

Les synonymes ne sont donc pas nécessairement mutuellement substituables dans tous les contextes. Il suffit cependant que l'on puisse facilement trouver des contextes où la substitution paraphrastique est possible pour que le lien de synonymie soit établi.

Antonymie

Bien que l'antonymie s'oppose logiquement à la synonymie, ces deux relations sont somme toute très proches puisqu'elles lient des lexies présentant une forte parenté sémantique :

Deux lexies L_1 et L_2 appartenant à la même partie du discours sont des **antonymes** si (L_1) et (L_2) se distinguent par la négation ou, plus généralement, la mise en opposition d'une composante de leur sens.

Comme dans le cas des synonymes, on peut distinguer les antonymes exacts — cf. (5a) — et les antonymes approximatifs — cf. (5b) :

- (5) a. *Cet arbre est **près/loin** de moi.*
 b. *Il **aime/déteste** le fromage.*

Il est possible d'identifier des types particuliers d'antonymes, selon la nature de l'opposition sémantique mise en jeu. Ainsi, on trouve fréquemment citées dans la littérature, comme exemples d'antonymes, des paires de lexies dites « réversives » :

- BOUTONNER vs DÉBOUTONNER,
- COLLER vs DÉCOLLER,

- CONSTRUIRE vs DÉTRUIRE,
- etc.

On peut aussi identifier une antonymie dite « scalaire », qui lie des lexies dénotant des valeurs situées aux deux extrêmes d'une échelle de valeurs possibles :

- CHAUD vs FROID,
- GRAND vs PETIT,
- etc.

L'antonymie recouvre donc des connexions lexicales très variées et je ne fais que donner ici une caractérisation minimale de cette notion.

Attention cependant ! Il ne faut pas confondre les antonymes véritables et les lexies dites **contrastives**. Ainsi BLANC et NOIR sont en opposition contrastive dans la langue, comme en témoignent les expressions *écrire noir sur blanc*, *en noir et blanc*, *dire « blanc » quand quelqu'un d'autre dit « noir »*, etc. Pourtant, ces lexies ne sont pas des antonymes : dire *cette chose est noire* ne revient pas à **exprimer** l'opposé de *cette chose est blanche*. *Sachemise est noire* signifie que la chemise en question est d'une couleur particulière, associée à la nuit (à l'absence de lumière), etc. L'opposition contrastive est bien une relation sémantique lexicale. Cependant, contrairement à l'antonymie, elle ne repose pas entièrement sur une opposition se situant au niveau du sens de chacune des lexies en cause. En décomposant le sens de deux antonymes comme CHAUD et FROID, on va pouvoir démontrer la relation d'antonymie ; il suffit pour cela que la seule différence existante entre les deux décompositions soit la négation ou la mise en opposition d'une composante de sens :

CHAUD \cong (dont la température est **plus** élevée que la normale)
 FROID \cong (dont la température est **moins** élevée que la normale)

Homonymie

C'est un cas très particulier de disjonction de sens :

Les deux lexies L_1 et L_2 sont des **homonymes** si elles sont associées aux mêmes signifiants mais ne possèdent aucune intersection de sens notable.

On voit donc que l'homonymie trouve sa place parmi les relations sémantiques fondamentales un peu comme l'antithèse de ces relations : c'est une absence de relation sémantique qui est perçue comme remarquable parce qu'elle contraste avec la présence d'une identité de forme⁵.

Notons que l'on peut en fait distinguer deux cas d'homonymie, selon le type de signifiant que l'on prend en compte:

- 1 Il y a **homographie** lorsque les deux lexies sont associées aux mêmes signifiants écrits — par exemple, *Il a acheté trois livres* vs *Ça pèse trois livres*. La plupart des dictionnaires courants distinguent les noms de lexies homographiques par des numéros en exposant: LIVRE¹ vs LIVRE².
- 2 Il y a **homophonie** lorsque les deux lexies sont associées aux mêmes signifiants sonores — par exemple, *Il est sot* vs *Va remplir tonseau*.

Une homographie peut coïncider avec une homophonie ; c'est le cas de LIVRE¹ vs LIVRE² ci-dessus. Mais il n'en va pas toujours ainsi : *du pain bis* (/bi/) vs *Le public a réclamé un bis* (/bis/).

On voit donc que l'homonymie n'est pas une relation véritablement **sémantique** entre lexies. C'est bien plutôt une relation de forme très forte — une identité de signifiants —, qui est particulière puisqu'elle s'accompagne justement d'une absence de lien sémantique !

Polysémie

Le terme de *polysémie* ne désigne pas à sens strict une relation de sens entre lexies mais une caractéristique d'un vocable:

Un vocable est **polysémique** s'il contient plus d'une lexie.

Bien entendu, on peut dériver de la polysémie une notion importante qui est, elle, une relation sémantique véritable. On peut ainsi dire que la lexie VERRE² [*Il boit dans un verre*.] est un « partenaire » de la lexie VERRE¹ [*Le verre est un matériau transparent*.] au sein du vocable polysémique VERRE.

Mais il n'existe pas à proprement parler de terme courant pour désigner cette relation. Par contre, comme nous allons le voir immédiatement ci-dessous, il existe des termes pour désigner des rapports sémantiques spécifiques entre lexies, rapports qu'entretiennent fréquemment les lexies d'un même vocable.

La plupart des vocables courants de la langue sont polysémiques. Dans le cadre de l'étude sémantique, on se doit d'examiner les différents schémas de polysémie, qui sont souvent fondés sur des types de

relations sémantiques différents de ceux qui ont été examinés jusqu'à présent. Pour ne pas surcharger trop ce cours (déjà assez consistant), je ne citerai ici que la relation sémantique de **causativité**:

La lexie L_1 est un causatif de la lexie L_2 si $(L_1) \cong (\text{causer } L_2)$.

La causativité est souvent impliquée dans les rapports sémantiques entre lexies d'un même vocable:

(6) a. *L'eau bout.*

b. *Je bous del'eau.*

Même si certains diront peut-être plus fréquemment *faire bouillir de l'eau* que *bouillir de l'eau*, la phrase (9b) reste tout à fait normale. On peut la comparer avec (10b) ci-dessous, qui est, elle, incorrecte :

(7) a. *L'eau frémit dans labouilloire.*

b. **Je frémis de l'eau dans labouilloire.*

La causativité peut bien évidemment aussi lier des lexies n'appartenant pas au même vocable, avec présence ou non d'un lien morphologique entre les deux lexies en cause :

(8) a. *Le bébé dort.*

b. *J'endors le bébé.*

(9) a. *César meurt.*

b. *Brutus tue César.*

